

Jean-Marc BEAUVAIS

Position sur l'IVG

La loi de madame Simone Weille a évidemment suscité de nombreuses réactions en son temps, tant dans l'opinion publique qu'au parlement.

Il serait aujourd'hui illusoire de vouloir revenir sur son application et encore moins de l'abroger. Cependant il me paraît essentiel de mettre en place toute forme d'action démocratique et médiatique pour alerter, guider et soutenir les femmes qui souhaitent y recourir et qui n'ont pas les informations nécessaires à une démarche alternative. L'IVG ne peut être la seule solution. Il convient de mettre fin aux dispositions dites "d'entrave" alors qu'il s'agit d'informer et de soutenir des femmes en détresse et de les accompagner pour un choix de vie pour leur enfant et pour elle-même.

Cela passe par la mise en place de structures associatives reconnues, voire subventionnées par les collectivités locales sur le modèle du financement des établissements scolaires privés sous contrat.

Position sur l'euthanasie

La loi LEONETTI ne résout en rien les dispositions de la fin de vie. Elle prétend mettre fin à l'acharnement thérapeutique sous couvert des dernières volontés du patient ou de l'accord d'un "proche de confiance". Demain pourquoi pas une disposition telle que celle sur le prélèvement d'organes? - qui ne dit mot consent! La décision ne peut appartenir qu'à l'intéressé conscient de toutes ses facultés mentales et dûment exprimée devant une personne assermentée afin d'éviter tout conflit désastreux comme nous le connaissons actuellement.

Mariage et adoption

Il convient d'abroger la loi "mariage pour tous" sans effet sur les couples de même sexe déjà mariés. Les dispositions des textes du PACS sont suffisantes et nul n'est besoin de les modifier ou amendées. La PMA doit être réservée aux couples mariés ou pacsés hétérosexuels souffrant d'infertilité. La GPA est à proscrire, à interdire et prendre toute mesure, par la loi, concernant les femmes qui y recourent à l'étranger avant leur retour sur le territoire national. La non conformité avec la loi entraînera la non reconnaissance de la nationalité française des enfants nés sous cette forme.

L'école

L'école doit impérativement recouvrer ses fonctions premières: L'Education Nationale. Apprendre et consolider les acquis fondamentaux; L'Histoire de la France, la chronologie des faits.....Consolider l'enseignement privé sous contrat, inscrire dans la Constitution la reconnaissance de cet enseignement ainsi que son financement obligatoire par les différentes collectivités territoriales. L'éducation sexuelle relève de l'éducation au sein de la famille et non de l'éducation nationale.

La famille

Rétablir l'universalité des allocations familiales, refondre les dispositions pour les bourses universitaires afin de favoriser les élèves défavorisés économiquement et méritant dans leur parcours scolaire. Allonger la durée du congé parental et attribuer une prime exceptionnelle dès le troisième enfant.

Jean-Marc BEAUVAIS candidat FN 10ème circonscription 44